



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Stabilan®750**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Régulateur de croissance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-4010
Téléfax: +43/732/6918-64010
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm
Welplaatweg 12
3197 KS Botlek Rotterdam
Téléphone: 010-4389832
Téléfax: 010-4722826
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EEC/99/45 : Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

conformément au Règlement (CE) n° 45/1999

Pictogramme:



Xn

- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse
CCC 750 g/l

3.2. Mélanges

Composants:

chlormequat chloride

No.-CAS: 999-81-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 213-666-4
No REACH:
Concentration: 65,9 % (w/w)

Classification:

EG 1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané.
EEC/67/548 : Xn R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.



4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Appeler un médecin. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Difficultés respiratoires, spasmes clono-toniques

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de



préposé à la lutte contre le feu

protection individuelle.

Autres Informations

: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



aucun(e)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
En accord avec les réglementations locales et nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau.
- Mesures de protection : Entreposer séparément les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : liquide à 20 °C ,
- Forme : Concentré soluble
- Couleur : jaune clair
- Odeur : type amine
- Début de cristallisation : < -5 °C
- Point/intervalle d'ébullition : env.100 °C
à 1.013 hPa



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Solution aqueuse

Point d'éclair	:	> 100 °C n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	:	non applicable
Explosibilité	:	Non-explosif
Limite d'explosivité, supérieure	:	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	non applicable
Pression de vapeur	:	<1,0E-06 Pa à 20 °C (Chlormequat chloride)
Densité	:	1,138 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
pH	:	5,3 à 11,38 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log POW = -3,08 à 20 °C (pH 4), (Chlormequat chloride) log POW = -3,47 à 20 °C (pH 7), (Chlormequat chloride) log POW = -3,07 à 20 °C (pH 10), (Chlormequat chloride) log POW = -1,6



(pH 7)

Constante de dissociation : non applicable

Viscosité, dynamique : 22 mPa.s
à 20 °C
Méthode: DIN 53019

15 mPa.s
à 40 °C
Méthode: DIN 53019

9.2. Autres informations

aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 150 °C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Aluminium et ces alliages

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 520 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin
Dose: 964 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- DL50 rat
Dose: > 4.000 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: > 5,2 mg/l
Remarques: concentration la plus haute à atteindre
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Irritation de la peau : lapin
Remarques: Pas d'irritation de la peau
- Irritation des yeux : lapin
Remarques: Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation : Buehler Test Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
- Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Toxicité pour les oiseaux : Coturnix coturnix japonica (Caille japonaise)
Dose: 441 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
toxicité aiguë
- : Coturnix coturnix japonica (Caille japonaise)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

- Dose: > 310 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
toxicité à court terme
- : Coturnix coturnix japonica (Caille japonaise)
Dose: 54,8 mg/kg
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
toxicité à long terme
- Toxicité abeilles : LD50 (oral)
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
Value (µg/Species): > 80,2
- : LD50 (contact)
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
Value (µg/Species): > 65,2
- Toxicité vers de terre : CL50 Eisenia fetida (vers de terre)
Dose: 320 ppm
Période d'essai: 14 jr
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Toxicité pour le poisson : Essai en dynamique CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Essai en semi-statique NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: 43,1 mg/l
Période d'essai: 21 jr
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Toxicité pour les daphnies : Essai en statique CE50 Daphnia magna (Puce d'eau)
Dose: 31,7 mg/l
Période d'essai: 48 h
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Essai en semi-statique NOEC Daphnia magna (Puce d'eau)
Dose: 2,4 mg/l
Période d'essai: 21 jr
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)
- Toxicité pour les algues : Essai en statique CE50b Pseudokirchneriella subcapitata
Dose: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (Chlormequat chloride)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Essai en statique CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata*

Dose: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: (Chlormequat chloride)

Essai en statique CE50b *Lemna gibba* (Lentille d'eau)

Dose: 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Substance d'essai: (Chlormequat chloride)

NOEC *Scenedesmus subspicatus*

Dose: > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1760 Liquide corrosiv, n.s.a.(chlormequat)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

ADR/RID :
Classe : 8

IMDG :
Classe : 8

IATA-DGR :
Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 2012/10/22

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Données de "Conclusion on the peer review of chlormequat" EFSA Scientific Report (2008) 179, 1-77, 29.09.2008, Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

N° A.M.M.: 8800/B

N° A.M.M.: 9138/B

N° A.M.M.: 8800/B

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG	Nufarm
	J. Mayr	A. van den Ende
	St.-Peter-Str. 25	Welplaatweg 12
	A-4021 Linz	3197 KS Botlek Rotterdam
	Autriche	Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-4010	010-4389832
Téléfax	: +43/732/6918-64010	010-4722826



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Stabilan®750

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Adresse e-mail : Johann.Mayr@at.nufarm.com albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.